

CSA DGAC

2 avril 2024

DECLARATION LIMINAIRE FO CSA DGAC DU 2 AVRIL 2024

Monsieur le Directeur Général,
Mesdames, Messieurs,

Les ouvriers d'Etat DGAC passent du statut d'utilitaires à celui d'indésirables. Lentement mais sûrement.

Dès août 2019, à la mise en place de la loi sur la transformation de la Fonction Publique, la DGAC, qui déjà avait mis un terme aux recrutements d'ouvriers sous statut, s'est empressée de contractualiser quelques-uns de ces emplois. En vrac, précipitamment, via des CDD, des CDI aux contours flous, et, finalement, par dépit ou incompetence, elle s'est rabattue sur la sous-traitance en informatique de gestion et en logistique. Il faut reconnaître que baisser la masse salariale des supports, quel qu'en soit le coût en fonctionnement, ça plait en haut lieu.

De fait, les ouvriers d'Etat ont commencé à pâtir de ce changement. Les effectifs des équipes continuent de s'amaigrir, de mois en mois. Les textes de gestion du corps, travaillés et finalisés en concertation dans le cadre protocolaire 2016-2019, ont disparu. Pertes et profits. Les ouvriers d'Etat sont remplacés par quelques unités, façon puzzle, en contractuels de catégorie A, B ou C, selon la force du vent peut-être, et en laissant de côté ceux avec 5 ans d'ancienneté sans déroulement de carrière. Est-ce une idée brillante d'un cabinet externe, qui sera le même à vous conseiller quelques mois après sur « comment fidéliser les agents » ?

En juillet 2023, vous nous avez présenté pour avis un projet d'arrêté de gestion. La consigne était claire : seules les modifications de ponctuation seraient retenues. Bien sûr, les 3 OS représentatives ont proposé des ajustements garantissant un déroulement convenable des carrières, que vous avez tous refusés. Résultat : le 6 septembre, vote unanime contre, passage du projet à la trappe. Depuis, plus rien.

A cette même période, nous avons demandé à Mme la SDP une bilatérale pour traiter de problèmes dits de « gestion quotidienne » : mobilité, formation, retards de traitements de dossiers maladie professionnelle, rachat de période auxiliaire. Sur ce dernier point, rien n'a avancé depuis la bilatérale. 9 ans pour traiter des dossiers de rachat, la DGAC est bien placée pour chercher un record olympique !

D'autres exemples récents nous montrent que malgré les beaux discours du « tout-va très bien madame la marquise », des dossiers s'empilent. Il faut par exemple plus d'une année pour qu'un agent perçoive le remboursement de ses frais de déménagement. Nous avons appris en CSA DTI l'intention d'externaliser la fonction Magasinier, sans en étudier l'impact opérationnel, que ce soit localement ou dans les SNA locaux, destinataires des expéditions. La DGAC pousse les métiers



ouvriers dehors sans ménagement. Pour le bon fonctionnement des services de la DSNA ? On en doute...

Depuis la mise en place de l'avancement au choix avec des taux pro/pro décidés par arrêté, nous vous alertons sur la nécessité de garantir aux derniers ouvriers en poste des déroulements de carrière proches de ceux des règles antérieures. Le projet protocolaire en cours entend bien ne pas en tenir compte, malgré nos argumentaires.

Cerise sur le gâteau, les avancements 2024 imposent un arrondi des taux pro/pro à l'unité inférieure, officiellement pour ne pas fâcher le contrôleur financier. Nous vous rappelons que le passage du groupe 7 au HCA échelon 4 permet à l'agent de gagner 400€ bruts par mois, avant prélèvements sociaux et fiscaux. Et nous ne demandons pas un effort massif, il s'agit juste d'un poste ou deux pour 2024. Surtout avec au moins 30 départs par an non remplacés. Lisez le projet protocolaire et vous verrez qu'il y a bien plus gourmands que FO !

Pensez-vous qu'il soit bien cohérent de faire des discours et des flyers sur le bien-être au travail, sur les RPS, sur le mérite, et pousser quotidiennement des agents à la démotivation ? Heureusement, les agents dans les services peuvent s'épanouir en trouvant sur Bravo Victor un lancement de concours de photos, sur la biodiversité par exemple.

Nous sommes assez terre à terre : à des questions simples, des réponses simples.
Pouvez-vous nous répondre, clairement et en séance ?

Merci de votre attention.

La délégation FEETS-FO

